

# Détecteur DAAF

Le nombre d'incendies a doublé ces vingt dernières années. Plus de 800 personnes décèdent chaque année dans l'incendie de leur logement et quelques 10 000 personnes sont gravement blessées.

Le Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée, plus communément appelé DAAF, détecte la présence de fumée dans une habitation. Le produit ABB répond aux normes les plus contraignantes et dispose du certificat NF.

## Le cadre réglementaire

La loi du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation d'au moins un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) normalisé par logement au plus tard le 20 mars 2015.

## À qui s'adresse cette obligation d'installation ?

L'obligation concerne tous les logements, qu'il s'agisse de résidences principales ou secondaires, de logements privés ou publics, qu'ils soient neufs ou anciens, et s'applique à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

## Où doit-on installer un DAAF ?

Il faut compter au minimum un DAAF par niveau d'habitation. Ceux-ci seront prioritairement installés dans les espaces de séjour et les couloirs menant aux chambres à coucher. Il faut par contre éviter d'installer un DAAF dans la salle de bains ou dans la cuisine, les particules de condensation pouvant déclencher l'alarme.

## Que signifie le marquage NF sur un DAAF ?

La marque NF sur les Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée d'ABB atteste notamment que :

- Le DAAF utilise le principe de détection optique (absence de substances radioactives)
- L'ergonomie du produit est adaptée pour limiter les risques de mauvaise utilisation ("oubli" de la pile, montage de la pile à l'envers...)
- L'autonomie (capacité de la batterie) est précisée : 1 an / 5 ans / 10 ans
- Le produit est livré avec une pile et une notice claire et explicite.

## Quelle est la norme de référence ?

Il est impératif de choisir les Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF) certifiés selon la norme européenne EN 14604. En plus de la certification CE, le DAAF d'ABB dispose d'un certificat NF offrant une garantie de qualité et d'efficacité de nos produits.

## Fonctionnement des DAAF d'ABB

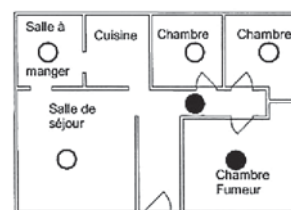
Au moindre début d'incendie avec développement de fumée, le détecteur avertit les occupants du logement par un signal sonore strident (93 dB à 1 m) et lumineux (clignotement par LED rouge sur l'appareil).



## Préconisations d'installation

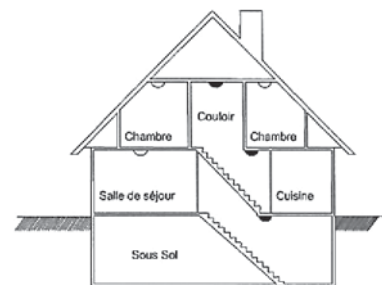
### Appartement

- Protection de base
- Protection renforcée



### Maison

- Protection de base
- Protection renforcée



# Détecteurs DAAF - DAACO

## DAAF

### Avantages des DAAF d'ABB :

- Certifiés NF DAAF
- Autonomie de 5 ou 10 ans
- Pile alcaline (5 ans) ou pile Lithium (10 ans)
- Protège l'environnement (pas de source ionisante)
- Grille de protection anti-insectes
- Signalisation par alarme > 85 dB et flash LED rouge.



### Références de commande

Désignation	Autonomie	Signalisation sonore	Dimensions	Réf. Commerciale
Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée	5 ans	93 dB à 1 m	H = 54 mm, Ø = 120 mm	191400
	10 ans	93 dB à 1 m		191402

## DAACO

### Monoxyde de carbone (CO) : le tueur silencieux.

- 1<sup>ère</sup> cause de mortalité par intoxication en France
- 300 décès par an
- 1 % de CO dans l'air tue en 1/4 d'heure
- 10 % de CO dans l'air tuent immédiatement

La solution, le Détecteur Autonome de monoxyde de carbone (DAACO)

### Fonctionnement

- Un capteur électrochimique résistant aux fausses alarmes, analyse en permanence le taux de CO, il ne se déclenche qu'à coups sûrs
- Fourni avec sa pile il est opérationnel immédiatement et pendant 5 ans
- Sûr, il s'arrête au bout de 5 ans : durée de vie des capteurs électrochimiques
- Nomade : il vous accompagne dans toute la maison et dans tous vos déplacements
- Il est garanti 3 ans.



### Références de commande

Désignation	Type	Réf. Commerciale
Détecteur autonome de monoxyde de carbone	DAACO	191401